

## Délibérations du Conseil municipal

L'an deux mille dix-huit, le 15 juin à 20 heures, le Conseil municipal de Varogne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du maire, **Bernard BULLIARD**.

Etaient présents : MM. **Bernard BULLIARD, Gérard GROSSOT, Yannick FRANCHEQUIN, Fabien GROSSOT, Alain BRODDES, Pascal CAMUS, Rémy PAQUELET** et Olivier PAQUELET

Etaient absentes et excusées : **Mmes Sylvia LAMBOLEY, Hélène PETITJEAN** et Julia STINGER.

Monsieur Fabien GROSSOT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance

Date de la convocation des membres : **07/06/2018**

Date d'affichage : **21/06/2018**

Nombre de membres en exercice : **11**

<b>Délibération n° 24/2018 : Emprunt Moyen Terme auprès du Crédit Agricole pour la rénovation du logement communal sis 07 rue de la Corne</b>
---

**Le Maire** rappelle au Conseil Municipal que pour financer la rénovation du logement communal sis 07, rue de la Corne, il est opportun de recourir à un emprunt.

**Le Conseil Municipal**, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir **DELIBERE**,

DECIDE de contracter auprès du **Crédit Agricole de Franche Comté** un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Montant** : 26 000 €
- **Durée** : 60 mois
- **Taux fixe** : 0.69 %
- **Périodicité** : Trimestrielle
- **Frais et commissions** : 50 €

**Le Conseil Municipal** approuve le tableau d'amortissement et autorise le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette opération.

Vote ➤

Abstention :

Pour

Contre

---

*Même séance du 15 juin 2018*

## Délibération n° 25/2018 : tarif des concessions funéraires

Le **Maire** rappelle au Conseil Municipal que les concessions du cimetière communal sont des concessions perpétuelles.

Le **Maire** propose de fixer le tarif des concessions funéraires à 20 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la proposition de Mr le Maire et fixe le tarif des concessions à 20 €.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote ➤            8            Abstention :            Pour    8            Contre

---

*Même séance du 15 juin 2018*

## Délibération n° 26/2018 : Cartes Avantages Jeunes 2018/2019

Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'offrir la carte avantages jeunes 2018/2019 aux jeunes de moins de 30 ans habitant le village et qui se seront inscrits au secrétariat de la Mairie.

Mr le Maire rappelle que le coût est de 7 € l'unité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **approuve** cette proposition
- **autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Vote ➤            8            Abstention :            Pour    8            Contre

---

*Même séance du 15 juin 2018*

## Délibération n° 27/2018 : Adhésion au service « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe & Moselle et nomination d'un délégué a la protection des données (DPD)

### EXPOSE PREALABLE

Le **Maire** expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG54 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service et détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, ainsi que la lettre de mission du DPD et la charte qu'il s'engage à respecter.

### **LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE**

- de mutualiser ce service avec le CDG 54,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le DPD du CDG54 comme étant le DPD de la collectivité.

### **DECISION**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité *par 8 voix pour*,

#### **DECIDE**

- **d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG54**
- **d'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale**
- **d'autoriser le maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données**

Vote ➤            8            Abstention :            Pour 8            Contre

---

*Même séance du 15 juin 2018*

#### **Délibération n° 28/2018 : Travaux de réfection du logement communal sis 07 rue de la Corne**

Mr le Maire présente l'ensemble des devis relatifs aux travaux de réfection du logement communal sis 07, rue de la Corne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de retenir les entreprises suivantes :

ENTREPRISE	TYPE DE TRAVAUX	HT	TTC
BM AGENCEMENT	SOLS	1785.70	1 964.27
BM AGENCEMENT	MURS PLAFONDS MENUISRIES INTERIEURES	10206.96	11 227.66
BRET	CHAUFFAGE	5500.00	6 600.00
PINGON PERREY	ELECTRICITE	1342.00	1 476.20
PINGON PERREY	CHAUFFAGE ELECTRIQUE	3064.00	3 370.40
DADEAU	MENUISRIES EXTERIEURES	2204.00	2 644.80
	<b>TOTAL</b>	<b>24102.66</b>	<b>27283.33</b>

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote ➤ 8 Abstention : Pour 8 Contre

---

*Même séance du 15 juin 2018*

**Délibération n° 29/2018 : Décision Modificative Budget Commune**

Afin de réaliser les travaux de réfection du logement communal,

Mr le Maire propose de procéder aux ouvertures de crédits suivantes :

- recettes d'investissement au 1641 : + 26000 € (prêt Crédit Agricole)
- dépenses d'investissement au 2313 : + 31000 €
- dépenses de fonctionnement au 611 : + 2000.00
- dépenses de fonctionnement au 60631 : + 500.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **approuve** cette proposition
- **autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Vote ➤ 8 Abstention : Pour 8 Contre

---

*Même séance du 15 juin 2018*

**Délibération n° 30/2018 : Convention pour la participation financière des communes non adhérentes au syndicat du CES de Favorney ayant des enfants scolarisés au Collège Louis Pergaud**

Mr le Maire, après avoir fait lecture du courrier et de la convention du Syndicat du collège Louis Pergaud, concernant la participation financière des communes non adhérentes au syndicat et ayant des élèves scolarisés au Collège Louis Pergaud,

**PROPOSE** au conseil Municipal de signer la Convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **approuve** cette proposition
- **autorise** le Maire à signer la Convention et tous les documents relatifs à ce dossier

Vote ➤ 8 Abstention : Pour 8 Contre

---

*Même séance du 15 juin 2018*